

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

06 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn		X		
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien	X			
CRABOS Alain		X	SLOSTOWSKI Nelly	
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand	X			
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles	X			
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien	X			
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

Date de convocation : 31 mars 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 02/02/23
2. Approbation du compte de gestion 2022
3. Approbation du compte administratif 2022
4. Vote du taux des taxes communales 2023
5. Subvention voyage scolaire
6. Bâtiments
7. Voirie
8. Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la séance du 02 février 2023 a été adressé à tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à son sujet. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté par tous les membres du conseil municipal présents.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération 2023_04 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2022 présenté par Monsieur REDON Jérôme, Trésorier Municipal.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération 2023_05 : Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2022 pouvant se résumer ainsi :

œ Section de fonctionnement	Excédent	126 131.77 €
œ Section d'investissement	Déficit	37 432.77 €
	Excédent Global	88 699.00 €

4. VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2023

Délibération 2023_06 : Vote du taux des taxes communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions relatives à la fiscalité locale. En effet, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, la TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans. Ainsi les communes doivent de nouveau voter le taux TH en respectant la règle de lien avec les taux des taxes foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 voix contre (LAFAYE Bertrand) et 1 abstention (LAMARQUE Jean Pierre), vote les taux des taxes communales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.10 %
- Taxe foncière non bâti : 57.65 %
- Taxe d'habitation : 14.27 %.

5. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Délibération 2023_07 : Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune subventionne les voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens ayant fréquenté le regroupement scolaire des Arrigans à hauteur de 35 € une fois dans la scolarité. Il ajoute que cette participation s'entend également pour les nouveaux arrivants.

Il présente la demande de SANDRES Alicia qui participe à un voyage culturel aux châteaux de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accorder à SANDRES Alicia une subvention de 35 €.

6. BATIMENTS

Logement 84 rue de la Motte

Monsieur le Maire dresse la liste des travaux effectués avant le changement de locataire :

- Remplacement du lino à la salle de bain
- Remplacement du velux dans une chambre
- Peinture du plafond du séjour et des faïences

- Remplacement du meuble sous évier.

Salle de sports

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé des subventions pour le remplacement de menuiseries vétustes à la salle des sports et à la salle des associations dans le cadre de la DETR, du CRTE et du FEC. Les dossiers sont en cours d'instruction auprès des différents services.

7. VOIRIE

Travaux de pelle routes communautaires

L'entreprise LAVIGNE a effectué les curages des fossés (3 jours) en bordure de la route du Lac de Tastoia, de la route de Bourdeou et de la route de Misson.

Il reste à poser des enrochements au niveau de la route de Misson et route du Lac de Tastoia (environ 1 jour).

Programme voirie 2023

Le projet de réfection de l'enrobé rue de la Motte a été retenu par la Communauté de Communes pour un coût prévisionnel de 10 400 € TTC.

Monsieur le Maire va donc demander des devis d'aménagement pour la partie relevant de la commune. Il précise que le financement sera prévu au Budget Primitif par emprunt.

8. QUESTIONS DIVERSES

Employés communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MALLET David a demandé une disponibilité à compter du 01^{er} avril 2023 pour 5 ans et qu'il l'a acceptée.

Lac de Tastoia

Le conseil municipal déplore l'état d'abandon du lac et de ses abords. Les délégués vont demander que des mesures soient prises par le syndicat et qu'un entretien régulier soit assuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h55.

Monsieur le Maire,
Philippe LABORDE

La secrétaire de séance
Nelly SLOSTOWSKI